Semaine 15, - Avril 2016
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

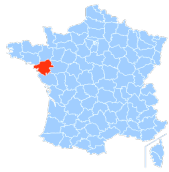

PAS DE PACTE AVEC CE GOUVERNEMENT !

Lors de la tenue du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) du 30 mars 2016, la ministre de la Fonction publique a remis en cause l'obligation de diplôme pour accéder aux concours de la Fonction publique dans la catégorie B.

Au prétexte d'un calendrier, politique et parlementaire, contraint, la ministre de la Fonction publique passe en force sur l'article 40 du projet de Loi «égalité-citoyenneté» en imposant le PACTE B (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État).

Installé il y a 10 ans pour la catégorie C, le PACTE a été un échec car peu utilisé dans la mesure où la catégorie C permettait déjà de recruter sans concours et même sans exigence de diplôme au 1er grade (échelle 3).

Au lieu de faire un bilan du PACTE C, la Ministre souhaite l'étendre pour la catégorie B.

Ce passage en force sans aucun dialogue social ni concertation est d'autant plus inadmissible que la Ministre a quitté la séance alors que les débats démarraient sur ce point…laissant la Direction de l'administration porter ce projet politique…

Quand on y regarde de plus près, on comprend très vite les enjeux de ce PACTE B. Fin des diplômes pour accéder à cette catégorie de la Fonction publique qui nécessite le Bac ou Bac +2, ce qui met de fait en péril, l'avenir du recrutement basé sur un niveau de connaissances vérifié par un diplôme.

C'est toute l'architecture statutaire qui est menacée, les catégories et le principe de carrière.

En particulier, les possibilités de promotions des agents de catégorie C (souvent sur diplômés) qui verront leur carrière affaiblie car des personnes sans diplôme seraient recrutés directement dans la catégorie supérieure (B).

Ce PACTE B s'inscrit dans la même démarche que le triste protocole qui veut casser les statuts particuliers de corps au profit de corps interministériels, voire même ,de corps communs aux 3 fonctions publiques. Cette casse de la fonction publique de carrière est aussi en lien avec la volonté du Gouvernement d'instaurer le CPA (Compte Personnel d'Activité) dans la Fonction publique (avec le projet de Loi Travail) au prétexte de faciliter les carrières mixtes (public-privé), comme si cela n'existait pas déjà …

PPCR, PACTE B et CPA, même combat, casser les garanties collectives au profit d'une individualisation et d'un isolement des agents publics.

Preuve de cette aberration et du danger du PACTE B, toutes les fédérations de fonctionnaires, ***FO*** en tête, ont voté CONTRE.

PRELEVEMENT DE L'IMPOT SUR LE REVENU.

QUAND LA SOURCE DEVIENT TROUBLE, CE QUI EN SORT L'EST AUSSI !

Sans concertation, le gouvernement vient de préciser comment il compte transformer le recouvrement de l'impôt sur le revenu en obligeant à l'acquitter dès la perception des salaires.

FO rappelle son opposition au prélèvement à la source. Celui-ci contribuerait à la dissolution du principe d'égalité devant l'impôt. Ce système ne concernera que les seuls salariés et retraités, sans toucher les autres catégories pour lesquelles le prélèvement directement à la source est impossible.

En parallèle à un assèchement accru des moyens de l'administration fiscale, cette dernière devra faire face à des charges supplémentaires : suivi des contribuables et des tiers payeurs, multiplication des phases de recouvrement et contrôles plus difficiles.

Transférant la charge de la perception des impôts aux entreprises, les soi-disant économies réalisées sur le dos de l'administration par suppression d'effectifs engendreront de nombreuses dépenses de compensations envers les entreprises (exonérations sociales ou fiscales supplémentaires, délais pour reverser les sommes collectées, etc.). Mais surtout des informations personnelles et familiales du salarié risquent d'être entre les mains des entreprises. Outre l'atteinte au respect de la vie privée, ce serait accroître le lien de subordination des salariés envers leur employeur.

Au final, au lieu de développer le prélèvement mensuel, source de simplification et d'efficacité, cette vieille idée de prélever l'impôt à la source ne vise que des économies imaginaires de courtes vues, qu'à réduire toujours plus la progressivité de l'impôt au profit notamment des plus hauts revenus et à préparer la fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, tout ce que ***FO*** dénonce et refuse.

Ce sera plus de complexités, d'inégalités, un rendement de l'impôt plus faible et des coûts supplémentaires. Lorsque la source devient trouble, ce qui en sort l'est aussi.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)